

Non, on ne travaille pas en moyenne jusqu'à 63 ans

Michaël Zemmour, *Alternatives économiques*, 19 mars 2019

Une majorité de seniors s'arrêtent de travailler avant l'âge légal de départ en retraite et beaucoup connaissent une période de flottement « sans emploi, ni retraite ».

Faudra-t-il travailler plus longtemps ? La borne de 62 ans, l'âge légal de départ en retraite, qui devait survivre à la future réforme des retraites, sera-t-elle finalement repoussée ? Après le [« coefficient majorant »](#) évoqué en février dernier par le Haut commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye – plus le salarié attendrait pour partir, plus il bénéficierait d'une valeur du point plus élevée – c'est au tour de la ministre des Solidarités de plaider pour un allongement de la durée du travail. Mais sous une autre forme qui a surpris, voire profondément agacé, les partenaires sociaux lancés dans un cycle de concertation avec le haut-commissariat à la réforme des retraites. Agnès Buzyn [a ainsi déclaré le 17 mars qu'elle n'était pas « hostile », « à titre personnel »](#) à un report de l'âge légal de départ en retraite. « Les Français l'évoquent, c'est sur la table. À partir du moment où toutes les propositions qui sont amenées par le Grand débat vont être étudiées, nous étudierons celle-là comme les autres », a-t-elle expliqué sur RTL.

Un débat qui intervient alors qu'il y a une confusion entre « l'âge moyen de la retraite », qui atteint désormais presque 63 ans, et « l'âge moyen de fin de carrière ». En effet, nombre de seniors ne passent pas directement de l'emploi à la retraite, mais connaissent une période intermédiaire. Sans compter que les réformes qui allongent la durée du travail ne sont pas sans effets. Depuis 2010, l'augmentation de l'âge légal minimum de la retraite a eu des conséquences diverses : des carrières plus longues pour certains, mais une plus longue période sans emploi ni retraite pour un quart d'une génération.

Un chiffre livré sans grand commentaire

Au mois de mars, comme chaque année, [la Caisse nationale d'assurance vieillesse \(Cnav\)](#) a publié ses statistiques annuelles sur les retraites en France. Et comme chaque année, un chiffre a fait la une de nos journaux et radios : l'âge moyen de la retraite augmente, pour atteindre 62 ans et 8 mois en moyenne (63 ans pour les femmes), soit 3 mois de plus qu'en 2017. Ce chiffre est livré sans grand commentaire, si ce n'est qu'il est la conséquence des réformes passées (par exemple ici : [France Bleu](#), [Le Télégramme](#), [Le Figaro](#)). Si on n'y prend pas garde, on est tenté d'interpréter les choses de la manière suivante : les réformes des retraites ont atteint leur objectif, les Françaises et les Français travaillent désormais jusqu'à près de 63 ans, ce dont on pourrait s'inquiéter ou se satisfaire.

Or ce n'est pas ce que nous dit cette statistique. Car ce que la Cnav publie, c'est l'âge moyen de liquidation. Il ne s'agit pas de l'âge auquel les salariés cessent leur activité professionnelle, mais de l'âge auquel ils font valoir leurs droits et touchent leur première pension. Or tout le monde ne travaille pas jusqu'à l'âge de la retraite.

En effet pour être en mesure de rester en emploi jusqu'à la retraite, il faut bien sûr le vouloir, mais aussi le pouvoir. Physiquement d'abord : la difficulté des conditions de travail est de moins en moins supportable l'âge avançant et la santé se dégradant ; professionnellement ensuite, car

les entreprises sont promptes à se séparer des seniors par des licenciements ou des ruptures conventionnelles, et peu enclines à les embaucher.

Sans emploi ni retraite

En pratique, il existe un écart important entre l'âge moyen de départ de l'emploi et l'âge moyen de liquidation. Par exemple, pour la génération 1954 (65 ans cette année), « l'âge moyen de liquidation » était déjà de l'ordre de 62 ans. Mais parmi cette génération, à 59 ans, seule la moitié des personnes étaient encore en emploi (et moins de la moitié des femmes). Parmi l'autre moitié, 29 % des personnes de cette génération était « sans emploi ni retraite » ; les 21 % restants étant en pré-retraite ou en retraite anticipée.

Selon la Drees, en 2015, entre 53 et 69 ans, [1,4 million de personnes vivaient sans emploi ni retraite](#). Parmi elles, un quart recevait une allocation chômage, un quart vivait des revenus d'un conjoint, 15 % recevaient une pension d'invalidité, 10 % percevaient le Revenu de solidarité active (RSA), et 9 % l'allocation adulte handicapé (AAH). Un tiers de ces personnes « sans emploi ni retraite » vivaient sous le seuil de pauvreté.

Enfin, un nombre conséquent de seniors ne liquident pas leur retraite, même une fois l'âge légal passé. C'est pour cela qu'à 62 ans on observe encore que 10 % des personnes sont sans emploi ni retraite. Il est probable que celles-ci reportent leur retraite, pour ne pas être pénalisées par la « décote » qui diminue fortement la pension. C'est le plus souvent le cas des femmes n'ayant pas validé une « carrière complète » de 42 ans. De ce fait, on observe un pic de liquidation à l'âge où cette décote s'annule (anciennement 65 ans, aujourd'hui 67 ans).

Une augmentation importante du taux d'emploi des seniors

Entre 2010 et 2018, l'âge légal de la retraite a progressivement augmenté de 60 à 62 ans. Cela a conduit à une augmentation importante du taux d'emploi des seniors, ce que confirme [une étude de la Dares publiée le 13 mars](#). Deux mécanismes sont à l'œuvre : d'abord une hausse du taux d'emploi avant 60 ans. Pour les seniors entre 55 et 60 ans, il a fortement cru sur la période 2008-2017 (+ 15 points), pour atteindre 75 % pour les hommes, et 69 % pour les femmes. Ce report de l'âge de la retraite a aussi conduit à une augmentation du taux d'emploi au-delà de 60 ans pour certaines personnes : celles et ceux qui travaillaient jusqu'à 60 ans prolongent désormais leur activité un peu plus longtemps.

Ce phénomène est dû en partie à ce qu'on appelle « l'effet horizon » : à mesure que l'horizon de la retraite recule, les comportements des individus et des entreprises changent et s'adaptent en partie ; une partie de l'évolution vient aussi de la diminution progressive des dispositifs de pré-retraite et de « carrières longues » qui permettaient de partir à la retraite avant 60 ans.

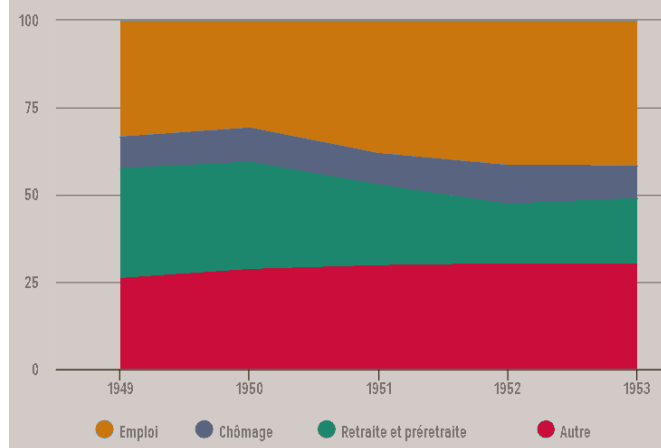
Allongement de l'attente entre la fin de carrière et la retraite

Mais dans le même temps, le report de l'âge de la retraite a eu pour effet d'allonger le temps d'attente entre la fin de carrière et la retraite. Autrement dit, la retraite a été réduite par les deux bouts et à peu près dans les mêmes proportions. Le graphique ci-dessous montre la situation des personnes selon leur année de naissance, le mois de leur 60 ans. A partir de la génération 1952 (première génération concernée par le report d'âge), à 60 ans, on trouve à la fois plus d'actifs, plus de chômeurs, plus d'inactifs et moins de personnes à la retraite. Celles qui sont tout

de même à la retraite à 60 ans bénéficient d'un départ anticipé. Il y a plus de retraités parmi les hommes qui sont davantage concernés par les dispositifs de retraite anticipée, et plus de femmes qui basculent dans l'inactivité.

Plus de femmes basculent dans l'inactivité

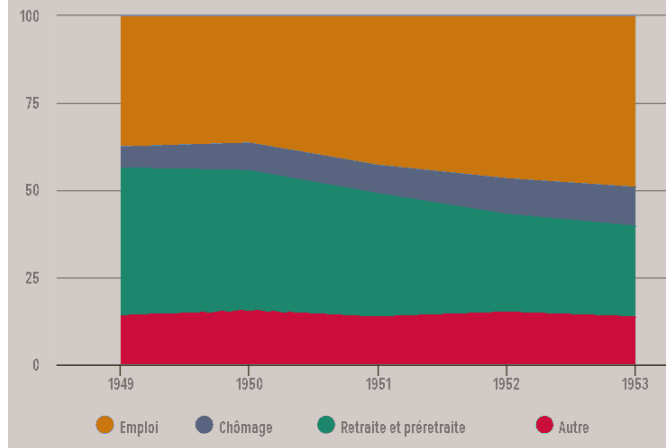
Situation des femmes âgées de 60 ans, selon l'année de naissance



Source : Enquête emploi Insee

Les hommes moins touchés par l'inactivité

Situation des hommes âgés de 60 ans, selon l'année de naissance



[Selon une étude de l'Insee](#) [Dubois et Koubi], le recul de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation ont eu pour effet de prolonger la durée d'activité de celles et ceux qui étaient encore en emploi à 60 ans, mais a aussi accru les périodes de chômage, d'inactivité, etc. pour les autres. Une autre étude de [Simon Rabaté et Julie Rochut](#) constate que le report de l'âge légal de 60 à 61 ans n'a allongé la période d'emploi que pour 40 % des personnes concernées (celles qui étaient toujours en emploi), et que les autres se reportent sur différentes alternatives, en particulier le chômage, l'invalidité, ou l'inactivité. Selon cette étude, 20% des économies réalisées grâce au report de l'âge de la retraite d'un an ont été perdues à cause de dépenses supplémentaires pour la seule assurance chômage. L'allongement de la durée d'activité a d'autres conséquences comme [l'augmentation des arrêts maladie](#) chez les seniors.

De manière générale on observe qu'à 59 ans, environ 28 % des personnes ne sont ni en emploi ni en retraite, et ce chiffre n'a pas varié entre 2006 et 2016. En revanche, en conséquence de l'augmentation de l'âge légal de la retraite, la part des personnes ni en emploi ni en retraite à 61 ans est passée de 12 % à 28 %.

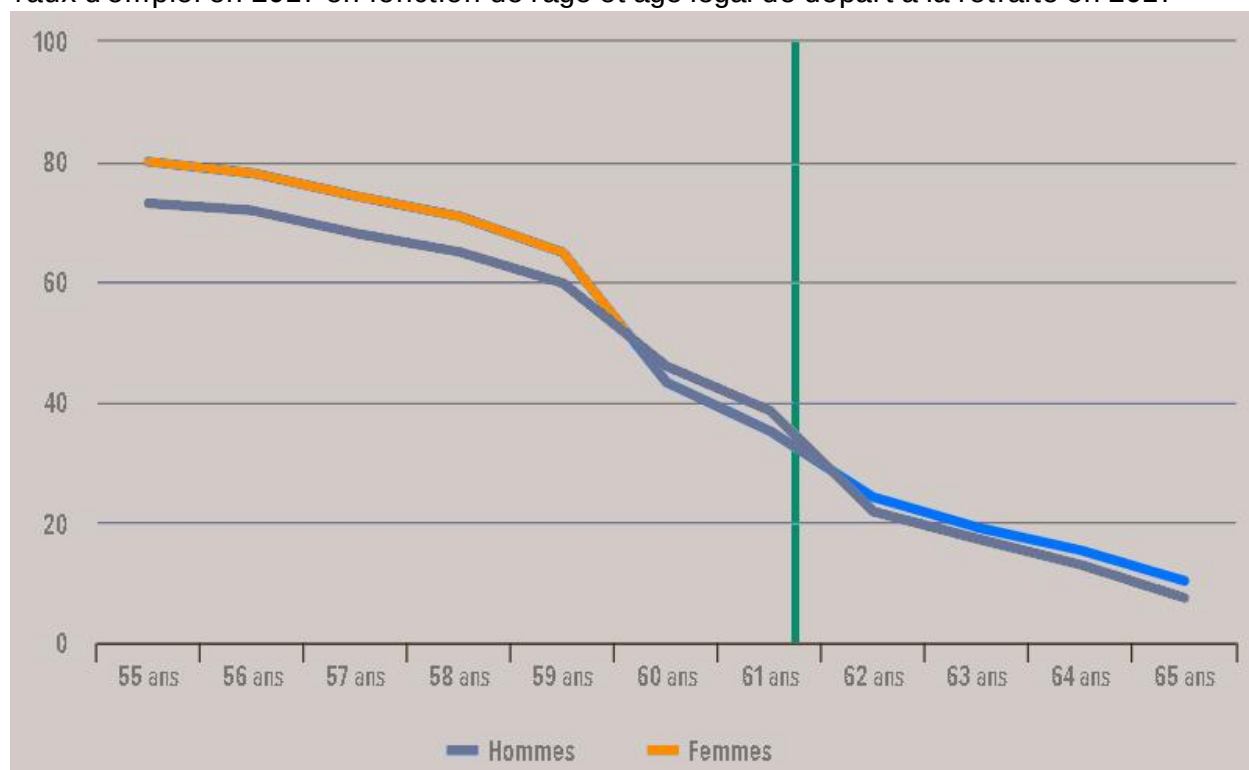
Autrement dit, l'une des conséquences de l'allongement de la durée de retraite a été d'augmenter le nombre de salariés concernés par une période « sans emploi ni retraite », et d'allonger cette période ([DREES](#) p. 140) .

Mais quel est donc l'âge auquel les gens s'arrêtent de travailler ? En s'appuyant sur la dernière vague de recensement disponible, on trouve les éléments suivants.

Pour chaque génération, le taux d'emploi continue de décroître rapidement à partir de 55 ans, et très fortement au cours de la 60^e année. Ainsi en 2017 où l'âge légal a atteint 61 ans et 9 mois, le taux d'emploi moyen au cours de la 60^e année était d'environ 45% pour les femmes et les hommes. Autrement dit, deux ans avant avoir atteint l'âge de la retraite, plus de la moitié des personnes de cette génération n'était déjà plus en emploi. C'est donc peu dire qu'on ne travaille pas toujours jusqu'à l'âge de la retraite.

La plupart des Français s'arrêtent avant l'âge légal de la retraite

Taux d'emploi en 2017 en fonction de l'âge et âge légal de départ à la retraite en 2017



Source : Recensement 2015, INSEE

Ces chiffres donnent un autre éclairage aux propos d'Agnès Buzyn. En l'état actuel, reporter à nouveau l'âge légal de la retraite signifie pour une majorité de la population une prolongation de la période sans emploi ni retraite, et, du fait des règles de calcul, [une diminution des pensions](#).

Ces chiffres peuvent également éclairer le débat sur la future [réforme de retraite universelle à points](#) : le système [à rendement défini](#) que prépare le gouvernement renforce les incitations à liquider sa retraite à l'âge le plus avancé possible. Mais quel choix souhaite-t-on vraiment laisser à celles et ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas travailler plus longtemps (entre un quart et la moitié de chaque génération) ? Le dilemme se jouera-t-il entre une pension plus faible ou une période plus longue sans emploi ni retraite ?